

SEANCE DU 19 JANVIER 1959

OBJET : Gestion de baraquements à la Ville par le M.R.T.

59078

Le dix neuf janvier mil neuf cent cinquante neuf à seize heures,

M. PÉRAUD Pierre - BIGNON Roger - DUMONT René composant la délégation spéciale de la Ville de Royan se sont réunis pour examiner différentes questions concernant la gestion municipale.

Le M.R.T. propose de céder gratuitement à la Ville des baraquements situés dans la cour de la Caserne des Pompiers. Il s'agit des locaux anciennement occupés par M. RENK et M. AUCHER.

La délégation spéciale de la Ville de Royan,

vu les propositions de M. le Directeur des Services Départementaux du M.R.T.

DECIDE :

- d'accepter la proposition de M. le Directeur Départemental concernant la cession à titre gratuit à la Ville de Royan des baraquements situés dans la cour de la Caserne des Pompiers, route de la Tremblade;

- de mandater M. le Président de la Délégation Spéciale pour signer l'acte de cession devant intervenir

Fait et délibéré à ROYAN

Les mêmes jour mois et an que dessus

ont signé au registre M. les membres de la Délégation Spéciale,

Pour extrait conforme au registre

LE PRÉSIDENT

de la délégation spéciale :

P. PÉRAUD



LE DÉLÉGUÉ de la délégation spéciale Pour le Président Kopie certifiée conforme



Manuscrit. In limbo Rochefort-sur-mer le 29 Janvier 1959 de vous. F. L. L. Signé P. L. L.

OBJET:

Cession de baraquements
à la Ville par le
M.R.L

SEANCE DU 19 JANVIER 1959

Le dix neuf janvier mil neuf cent cinquante neuf à
seize heures,

MM. PERAUD Pierre- BICHON Roger- DUMONT René composant
la délégation spéciale de la Ville de Royan se sont réunis
pour examiner différentes questions concernant la gestion
municipale .

°
° °

Le M.R.L propose de céder gratuitement à la Ville
des baraquements situés dans la cour de la Caserne des
Pompiers .Il s'agit des locaux anciennement occupés par
M.RENE et M.AUCHER .

La Délégation Spéciale de la Ville de Royan,

VU les propositions de M.le Directeur des Services
Départementaux du M.R.L

DECIDE ,

- d'accepter la proposition de M.le Directeur Départemental
concernant la cession à titre gratuit à la Ville de
Royan des baraquements situés dans la cour de la Caserne
des Pompiers, route de la Tremblade,
- de mandater M.le Président de la Délégation Spéciale pour
signer l'acte de cession devant intervenir

Fait et délibéré à ROYAN
les mêmes jour mois et an que dessus

Ont signé au registre MM.les membres
de la Délégation Spéciale,

Pour extrait conforme au registre

LE PRÉSIDENT

de la délégation spéciale:



APPROUVÉ

ROCHEFORT-s/-MER, le 29 JAN 1959

Le Sous-Prefet,



P. PERAUD